

7 IMMEUBLES D'HABITATION " LES SCIERS "

PLQ 29 783 - 529 - Lots H1, H2, H3, E1, E2, F1, F2

RAPPORT DU JURY

Pour ses futurs immeubles des Sciers, la commune de Plan-le-Ouates a souhaité lancer un concours d'architecture innovant, en permettant à des jeunes bureaux d'architectes de s'associer à des bureaux plus expérimentés. Nous remercions ici ceux d'entre eux qui ont accepté de jouer le jeu, malheureusement peu nombreux, même si tous n'ont pas pu être retenus.

Portant sur deux lots d'immeubles, ce concours avait été prévu de façon à pouvoir attribuer l'entier des lots à un bureau, ou alors, de désigner deux lauréats, en fonction des spécificités de chacun des projets présentés.

Nous relevons la qualité et la diversité des dossiers reçus, qui ont rendu la tâche ardue aux membres du jury. L'option d'attribuer deux lots distincts s'est assez rapidement imposée et les deux projets finalement retenus se démarqueront de l'identité architecturale présente sur le quartier voisin de La Chapelle, qui se retrouvera vraisemblablement sur celui des Sciers.

Au final, ce seront des constructions en pierre pour les immeubles « E » et « F », en bordure de la route de Saconnex-d'Arve, qui se marieront avec la plaque urbaine les jouxtant, et un immeuble à la façade en bois pour l'immeuble « H », situé au centre du quartier, valorisant l'option « d'habiter dans un parc ».

Nous remercions ici l'entier des participants ainsi que les membres du jury qui ont travaillé de manière collégiale, professionnelle et en toute impartialité.

Nous nous réjouissons d'une belle collaboration avec les bureaux lauréats et informons tous les autres que notre Commune réitérera vraisemblablement cette opération dans le futur, pour d'autres quartiers.

Nous vous souhaitons à tous une bonne continuation dans vos activités et nous réjouissons de vous retrouver, pour ces projets ou pour d'autres.

Fabienne Monbaron
Maire

Le programme du concours ne manquait pas de présenter une série de difficultés – comme c’est toujours le cas quand il s’agit de concours concernant le logement. L’habitation est un thème difficile, laborieux, parfois ingrat. Les exigences contemporaines en matière de durabilité, les contraintes constructives et légales et – surtout – la demande systématique de mixité typologique, font des projets de logement des véritables casse-tête. Un autre aspect qui caractérise ce type de projets – du moins en Suisse, mais pas seulement ici – c’est la confrontation avec des plans d’aménagement, le cas échéant, un Plan Localisé de Quartier (PLQ) extrêmement contraignant. Tellement contraignant qu’il serait plus correct de parler de soumission plutôt que de confrontation. D’un côté, les communautés publiques prennent toutes les précautions possibles au niveau légal, économique et politique. De l’autre, les architectes voient leur rôle se réduire à la formulation d’une réponse technique dont il faut démontrer la capacité d’adaptation aux conditions préalablement données.

L’éloignement ou l’opposition entre plan d’urbanisme et architecture, largement dépassé d’un point de vue théorique depuis quelques décennies, ne le sont pas quand on est confronté avec les pratiques des transformations urbaines et territoriales en vogue aujourd’hui.

Les réponses élaborées dans le cadre du concours par les onze équipes sélectionnées montrent de manière explicite toutes les difficultés et toutes les contradictions de cette manière de concevoir la ville et l’habitat. Par conséquent, l’évaluation et le jugement des projets n’ont pas été moins délicats que les prémisses mêmes du concours.

L’attention du jury s’est concentrée principalement sur les aspects distributifs : tant la distribution verticale qui garantit l’accès aux différents étages que la distribution interne des logements, c’est-à-dire la manière dont les différentes pièces sont articulées et mises en relation les unes avec les autres. La primauté des qualités distributives dans l’évaluation des projets était d’ailleurs déjà mise en exergue dans le programme du concours. En effet, les choix d’implantation étant préalablement déterminés par le PLQ, les concurrents devaient pratiquement se limiter aux abords des entrées aux immeubles et, bien qu’apparemment d’importance limitée, cet aspect a été attentivement pris en considération lors du jugement, notamment en ce qui concerne le degré de perméabilité qui devrait être assez élevé dans le contexte des « plots dans un parc » auquel le PLQ fait référence.

Un autre élément d’importance dans le jugement était l’accord entre langages architecturaux, construction et articulation volumétrique, cette dernière étant prédéterminée par le PLQ.

Le jury a toujours adhéré à la volonté, clairement exprimée par la Commune, de donner deux mandats à deux groupes d’architectes, compte tenu du nombre d’immeubles à réaliser et de la variété architecturale qui semble pouvoir s’adapter sans difficulté à l’ensemble de « plots » qui constitue le PLQ.

Cependant, cette volonté n’a jamais été considérée comme une obligation mais plutôt comme une opportunité. En d’autres mots, c’est à l’issue des discussions au sein du jury dans le respect du programme du concours, que le jury a élaboré deux classements et attribué deux mandats.

Luca Ortelli
Président du jury

SOMMAIRE

- Organismes
- Type et genre de concours
- Situation et périmètre du concours
- Objectifs généraux
- Critères de jugement
- Calendrier du concours
- Composition du jury
- Déroulement du concours
- Liste des projets rendus
- Premier tour d'élimination
- Deuxième tour et choix du/des lauréat/s
- Résultat du jugement et attribution des prix
- Recommandation du jury
- Levée de l'anonymat
- Approbation du rapport
- Projets lauréats et primés - identité
- Projets ayant participé au concours - identité

ORGANISATEUR

Le Maître de l'ouvrage et l'organisateur de la procédure sont la commune de Plan-les-Ouates.

Elle est assistée dans cette mission par Claude ZUBER Architecte EPF SIA AGA (secrétaire de procédure) qui assure l'organisation technique de la procédure en qualité d'assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

L'adresse de l'organisateur et du secrétariat du concours est la suivante :

Commune de Plan-les-Ouates
Route des Chevaliers-de-Malte 3
Case postale 17
1228 Plan-les-Ouates

TYPE ET GENRE DE CONCOURS

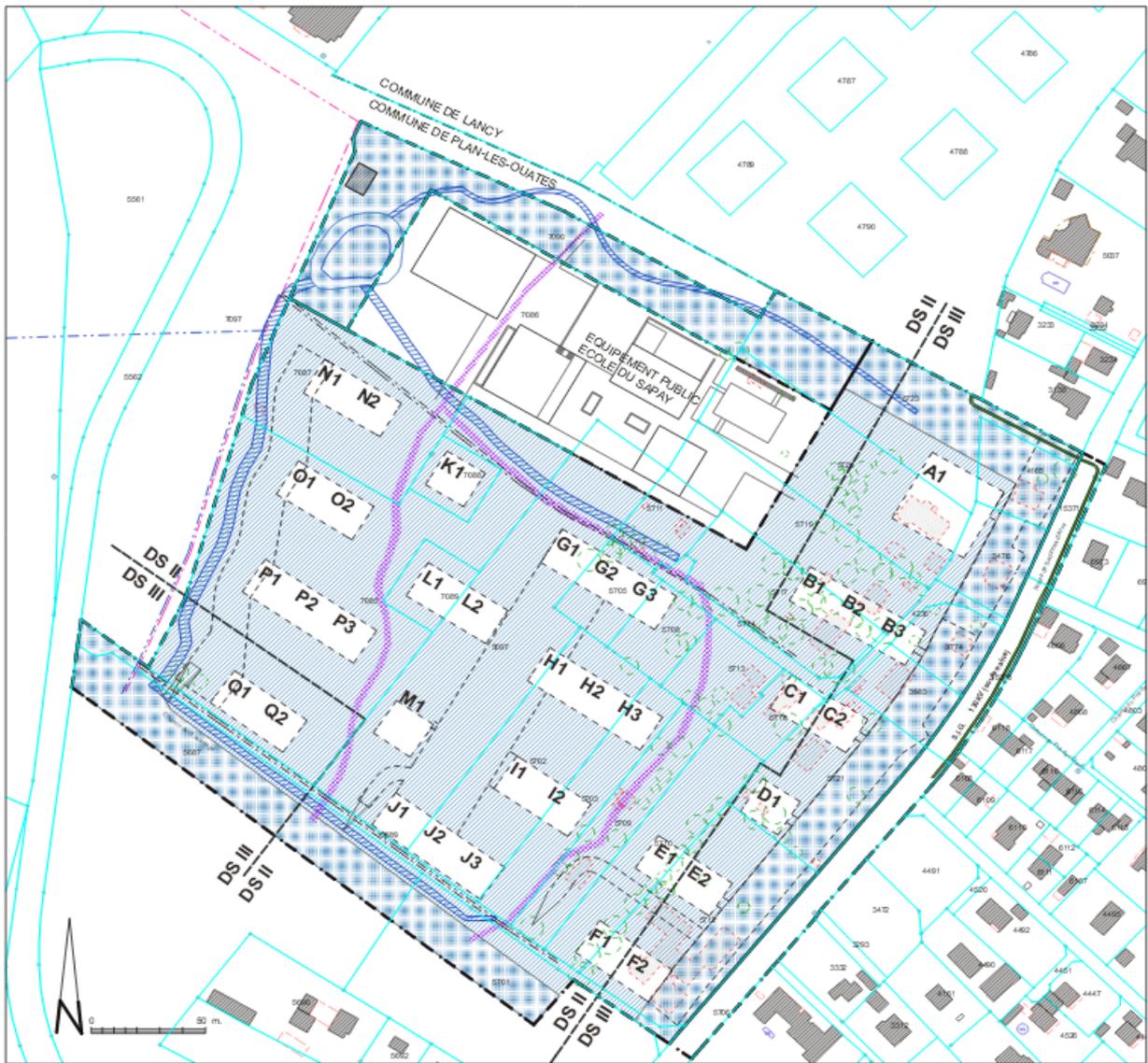
Le concours mis en place pour les lots H et E, F est un concours d'architecture conforme au règlement SIA 142 (édition 2009) avec une procédure de présélection.

La première phase de la procédure, la phase de candidature, est sélective et n'est pas anonyme. Dans cette phase, le jury choisira, sur la base des dossiers de candidature reçus, au maximum 12 concurrents qui participeront à la phase de concours. Cette deuxième phase du concours sera anonyme.

Les choix du jury seront communiqués à tous les participants à chaque phase de la procédure.

SITUATION ET PERIMETRE DU CONCOURS

Le plan localisé de quartier code 529, n°29'783 (PLQ) prévoit des périmètres constructibles à des fins d'habitation (immeubles). Il est composé de 17 secteurs, eux-mêmes composés de 1, 2 ou 3 bâtiments au total nommés de A à Q. Le PLQ prévoit également un groupe scolaire (déjà construit) et comporte un volet espaces et équipements qui concerne le solde des surfaces (aménagement externes et circulations).



Le concours portait sur les lots E1-E2, F1-F2 et le H1-H2-H3 exclusivement et ne comportait pas de stationnements en sous-sol

OBJECTIFS GENERAUX

Le Maître d'Ouvrage a l'ambition de contribuer, par la réalisation des lots E, F à H, à la concrétisation de la démarche de quartier durable sur le site "Les Sciers", mais aussi offrir une diversité architecturale sur le site, dans le respect des spécificités programmatiques :

- ZDLOC - Zone De Location (sans subventions) pour le lot: H2 et F2
- PPE - Propriété Par Etage pour les lots: H3, F1 et l'ensemble des attiques selon programme spécifique.
- LUP - Logement d'Utilité Publique pour les lots: E1 et H1
- HLM - Habitation à Loyer Modéré pour le lot: E2

Il souhaite par le présent concours obtenir diverses réponses aux prérogatives du programme et choisir un projet pour ses qualités architecturales, fonctionnelles et économiques (maîtrise des coûts et respect des conditions de la zone de développement - de l'office du logement).

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, (efficacité économique et responsabilité écologique, label Minergie P). Les préoccupations

liées à des constructions compatibles avec cette option seront intégrées dans la démarche de conception, ainsi que dans les propositions contenues dans le projet.

CRITERES DE JUGEMENT

Le Maître d’Ouvrage souhaite que les projets rendus tiennent compte :

- des exigences des usagers, de l’environnement et de l’économie;
- de toutes les phases « de vie » des constructions (de leur réalisation à leur déconstruction);
- de la répartition des types de logements par immeuble ou groupe d'immeubles (3 immeubles ou 2 x 2 immeubles);
- d'un concept de réalisation garantissant une rationalisation de la consommation d'énergie et privilégiant les énergies renouvelables; en proposant une enveloppe thermique performante, en optimisant le rapport de forme, en favorisant les masses inertielles, en intégrant un apport de lumière naturelle efficace et, dans la mesure du possible, de solaire passif; (résolution communale R07-2012)
- d'une approche qualitative s'appuyant sur une conception simple et efficace des moyens mis en oeuvre;
- de la faisabilité économique respectant les principes de la zone de développement 3 (ZD3) et selon les pratiques de l'administration OCLPF (anciennement OLo).

CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions au concours	12 avril 2016
Délai pour la remise des dossiers de candidature	(au plus tard avant 12h00) 6 mai 2016
Procédure (jury) d'analyse des dossiers, sélection des concurrents	12 mai (13 mai en réserve) 2016
Courrier aux candidats retenus et non retenus	17 mai 2016
Délai de recours (10 jours)	27 mai 2016
Délai pour la remise des lettres et attestations des candidats retenus	27 mai 2016
Envoi des documents aux candidats retenus	30 mai 2016
Questions des concurrents jusqu'au	10 juin 2016
Réponses du jury au plus tard le	24 juin 2016
Rendu des projets	(au plus tard avant 12h00) 26 août 2016
Jugement du concours (première phase)	2 septembre 2016
Analyse économique des projets retenus après un premier tour	du 5 au 15 septembre 2016
Réunion du jury et communication de l'analyse économique, jugement final	16 septembre 2016
Exposition publique de tous les projets remis	du 31 octobre au 10 novembre 2016

COMPOSITION DU JURY

Président : M. Luca ORTELLI
Prof./Architecte EPFL SIA

Vice-Présidente : Mme Fabienne MONBARON
Maire de la commune de Plan-les-Ouates
Membre non professionnelle

Membres professionnels dépendants :

M. Philippe ZOSSO
Architecte/Responsable du service construction et aménagement
Commune de Plan-les-Ouates

Suppléant des membres professionnels dépendants :

M. Yann GAILLARD
Urbaniste et chef de projet de la commune de Plan-les-Ouates

Membres professionnels indépendants :

M. Jacques Diego PENA
Architecte HES, Master Class Berlage Institute Amsterdam

M. Pierre-Antoine RIEBEN
Architecte EPFZ SIA - Conseiller municipal
Commune de Plan-les-Ouates

M. Lionel SPICHER
Architecte HES SIA AGA

M. Pascal TANARI
Architecte EAUG SIA FAS

Mme Marie WEBER
Architecte EPFL SIA

M. Claude ZUBER
Architecte EPFL SIA AGA

Suppléant des membres professionnels indépendants :

Mme Irma CILACIAN
Architecte EPFL SIA

Membres non professionnels :

M. Thierry DURAND
Conseiller administratif de la commune de Plan-les-Ouates
Suppléant des membres non professionnels :

M. Xavier MAGNIN
Conseiller administratif de la commune de Plan-les-Ouates

Spécialistes conseils / experts :

M. Daniel DORSAZ / IEC SA
Ing./Economiste de la construction

M. Karim CHAMI
Arch./Gestionnaire en immobilier à l'office du logement OCLPF
Canton de Genève

M. Daniel GRASSO / CBRE
Ing./Pilote de l'opération "Les Sciers" de la commune

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le jury s'est réuni à deux reprises, les 2 et 16 septembre 2016 dans l'Aula de l'école primaire du Sapay, commune de Plan-les-Ouates chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates pour le jugement du concours.

Le contrôle de la conformité des projets rendus a été effectué par la direction technique.

Tous les projets parvenus dans les délais (avant 12h00 le vendredi 26 août 2016), par poste ou porteur, étaient accompagnés des documents demandés dans le programme du concours (plan A0, documents A4 et A3, enveloppe cachetée), les 11 concurrents issus de la phase sélective ont déposé un dossier.

LISTE DES PROJETS RENDUS

N° d'enregistrement et devise des projets (par ordre de réception)

- | | |
|----|-------------|
| 1 | VESTA |
| 2 | ESCALIER C |
| 3 | OCTOPUS |
| 4 | RAINDROPS |
| 5 | GIRASOLE |
| 6 | ISABELLE |
| 7 | PIANO |
| 8 | BUENA VISTA |
| 9 | IRIS |
| 10 | LA VISITE |
| 11 | OUATES ELSE |

PREMIER TOUR D'ELIMINATION

Monsieur Pierre-Antoine RIEBEN Architecte et Conseiller municipal de la commune de Plan-les-Ouates, ainsi que Monsieur Lionel SPICHER Architecte absents et excusés n'ont pas participé aux travaux du jury du 2 septembre 2016. Uniquement Monsieur SPICHER a été remplacé par Madame Irma CILACIAN, membre suppléante.

Avant de procéder au jugement des projets, le 2 septembre 2016, le jury a confirmé son intention d'analyser architecturalement et techniquement l'ensemble des projets en deux phases, la première fois (1er tour) ce jour même en présence des experts, à savoir Mme Sophie MAREE Architecte déléguée du bureau CBRE pilote de l'opération « Les Sciers » pour la commune, ainsi que Monsieur Karin CHAMI de l'OFCLP. La seconde fois (2ème tour) le vendredi 16 septembre 2016 en présence de l'ensemble du Jury au complet et des experts, dont Monsieur Daniel DORSAZ/IEC SA économiste pour la présentation de leur rapport et commentaires écrits avant le deuxième tour.

Pour ce faire, il a été admis par le Jury que les rapports écrits/oraux et analyses complètes des experts ne porteraient que sur les projets retenus après le premier tour d'élimination.

Après une première lecture libre (examen préliminaire individuel) de l'ensemble des projets, le jury a procédé au déroulement du premier tour de jugement le 2 septembre selon les critères d'appréciation précisés dans le programme du concours :

Qualité urbanistique :

- Le projet s'inscrivant obligatoirement dans le PLQ 29 783 (base juridique), ce point ne sera analysé que sous l'aspect de l'adéquation de la proposition architecturale dans un environnement contraint.

Qualité architecturale :

- L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles.

Les éléments suivants sont tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des appartements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs ;
- la qualité de la distribution interne des logements, leur accessibilité; et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages d'escaliers, ascenseurs);
- les qualités du traitement des accès aux immeubles, des espaces extérieurs en relation étroite avec les immeubles.

Qualité environnementale :

- La qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un quartier durable, respectueux de l'environnement, en proposant préférentiellement des matériaux de construction impliquant peu d'émissions de CO2 ou d'énergie grise et répondant aux termes de la résolution communale R07-2012

Faisabilité économique :

- La faisabilité et viabilité économique du projet porteront notamment sur l'économie de la construction et de l'exploitation.

Sont éliminés du 1er tour le 2 septembre 2016 les projets suivants:

N° 1 – VESTA / N° 2 - ESCALIER C / N° 4 – RAINDROPS / N° 11 - OUATES ELSE

Tour de repêchage du 1er tour :

Le jury procède à un tour de repêchage, sans modification des décisions, pas de repêchage.

DEUXIEME TOUR ET CHOIX DU/DES LAUREAT/S

Préalablement à ce deuxième tour de jugement, le jury procède à la deuxième audition des experts. Après ces rapports écrits et/ou oraux spécialisés, le jury procède au déroulement du deuxième tour de jugement, selon les mêmes critères d'appréciation du premier tour de jugement additionnés de l'appréciation des experts.

Sont éliminés du 2ème tour du 16 septembre 2016 les projets suivants:

N° 5 – GIRASOLE / N° 8 – BUENA VISTA

Tour de repêchage du 2ème tour

Pas de modification des décisions, pas de repêchage.

Choix des lauréats

Pour le choix des lauréats, les critères des deux tours précédents sont reconduits et classifiés par lot H et E-F.

Les projets suivants sont retenus et classés par catégories (ordre d'analyse)

Lot H N° 10 – LA VISITE / N° 9 – IRIS / n° 7 – PIANO / N° 6 – ISABELLE / N° 3 - OCTOPUS

Lot F-E N° 3 – OCTOPUS / N° 6 – ISABELLE /N° 7 – PIANO / N° 9 – IRIS / N° 10 – LA VISITE

Le jury procède à un dernier tour de repêchage, sans résultat.

RESULTAT DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Une somme globale de 210'000.- frs/ht est mise à la disposition du jury. Le jury décide de répartir cette somme de la manière suivante: 132'000.- comme indemnité, soit 12'000.- frs/ht par projet rendu et accepté au jugement du concours, et un montant de 78'000.- frs/ht pour l'attribution des prix et mentions.

Le jury après avoir examiné tous les projets, a décidé à l'unanimité d'attribuer 3 prix pour chaque catégorie.

Sont classés, à l'unanimité des membres du jury :

Lot H (H1, H2, H3)

1er rang :	N° 10	LA VISITE
2ème rang :	N° 6	ISABELLE
3ème rang :	N° 7	PIANO

Lot E-F (E1, E2, F1, F2)

1er rang :	N° 6	ISABELLE
2ème rang :	N° 7	PIANO
3ème rang :	N° 10	LA VISITE

Le classement du concours est donc assorti des prix suivants, pour un montant de 78'000.- frs/ht.

Prix par lot (catégorie) et lauréats

1er prix	1er rang lot H	LA VISITE	16'000.- frs./ht
	1er rang lot E-F	ISABELLE	16'000.- frs./ht
2ème prix	2ème rang lot H	ISABELLE	13'000.- frs./ht
	2ème rang lot E-F	PIANO	13'000.- frs./ht
3ème prix	3ème rang lot H	PIANO	10'000.- frs./ht
	3ème rang lot E-F	LA VISITE	10'000.- frs./ht

Le montant de chacun des prix a été attribué à l'unanimité des membres du jury.

RECOMMANDATION DU JURY

Le Jury est convaincu que les deux projets lauréats par catégorie possèdent toutes les qualités requises pour répondre aux attentes du Maître d'Ouvrage. A l'unanimité il recommande au Maître d'Ouvrage le développement et la réalisation du projet lauréat « LA VISITE » pour le lot H et « ISABELLE » pour le lot E-F

Le montant de 12'000.- frs/ht à titre de dédommagement est confirmé pour chacun des 11 projets ayant participé au concours et admis au jugement.

LEVÉE DE L'ANONYMAT

Avant la levée de l'anonymat, le jury procède à la lecture du présent rapport et l'approuve.

Ouverture des enveloppes cachetées par M. Luca ORTELLI Président du jury.

1 - VESTA

Auteur(s) : Olivier REGAZZONI - LR Architectes Sàrl + Simon BERGER Architecte

Collaborateur(s) : Maria ESKOVA Architecte EPFL, Etienne MOULIN Architecte stagiaire

Rue Maupas 19 – 1004 LAUSANNE

2 - ESCALIER C

Auteur(s) : NB ARCH NEDIR- BOVARD- MACHEREL Architectes EPFL FAS

Collaborateur(s) : Anna BECK Architecte EPFL, Guillaume LESAGE Architecte de hmonp

Avenue de Jurigoz 20 - 1006 LAUSANNE

3 - OCTOPUS

Auteur(s) : PATERR Sàrl & DL-C SA

Collaborateur(s) : Giorgio BRAGA, Ana VIDAL, Matteo TREVISAN

Hélène COIGNET, José RAMOS, Thierry DECOSTERD,
Patrick DEVANTHÉRY, Sacha KARATI

Chemin de la Fin du Clos 38 – 1616 ATTALENS

4 - RAINDROPS

Auteur(s) : A-ARCHITECTES Sàrl

Collaborateur(s) : Barbara TIRONE, François JOSS, David SCHWAB, Pol SAEZ, Anthony JOSS
Marco BICHSEL B+ S Ingénieur conseil

Avenue de Châtelaine 43 – 2013 GENEVE

5 - GIRASOLE

Auteur(s) : Daniela LIENGME architectes Sàrl

Collaborateur(s) : Pilar RUIZ SUTIL, Tiago MENINO, Claire CHABROL, Juan Patricio BRUNÉ
Laura GAMBERG, Daniela LIENGME

Rue de la Filature 19 – 1227 CAROUGE

6 - ISABELLE

Auteur(s) : Atelier ARCHIPLEIN & PERRAUDIN Architecte

Collaborateur(s) : Francis JACQUIER, Gilles PERRAUDIN, Marlène LEROUX, Juan Manuel

PERRAUDIN, Quentin LEPOT, Daphne JAUSSERAND, David MIRAUCOURT

Rue Jean-Jacques de Sellon 4 – 1201 GENEVE

7 – PIANO

Auteur(s) :

MAK Architecture & Consulting SA & PRAGMA Partenaires SA

Collaborateur(s) :

Marcia AKERMANN, Mirko AKERMANN architectes ETHZ, Thierry RAESS Bsc EPFL, Michel BAUMANN Msc EPFL/ETHZ

Chemin de Trembley 15A – 1197 PRANGINS

Hardturmstrasse 175 – 8005 ZURICH

8 – BUENA VISTA

Auteur(s) :

BONHÔTE ZAPATA Architectes SA

Collaborateur(s) :

Philippe BONHÔTE, Julia ZAPATA, Mathieu ROUILLON, Lionel VOLERY, Rita LISBOA, Etienne FRUNEAU, Florent PETROD

Rue du Levant 3 – 1201 GENEVE

9 - IRIS

Auteur(s) :

P2L architectes & ITTENBRECHBÜHL

Collaborateur(s) :

Nathaniel PIRAS, Roger LAGIER, Luke LAGIER, Elena GUERRA
Laurent GERBEX (Ittenbrchbühl)

Rue Eugène-Marziano 39-41 – 1227 LES ACACIAS

10 – LA VISITE

Auteur(s) :

Franz GRAF & Julien MENOUD, BERIC SA

Collaborateur(s) :

Adrian KNÖPFEL, Michael WYSS

Boulevard des Promenades 4 – 1227 CAROUGE

11 – OUATES ELSE

Auteur(s) :

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS

Collaborateur(s) :

Thibault DRILLOT, Samuel EVOLVI, Steve GIRARD, Chloé MASSE,
Christian PESCH, André SALVADOR

Rue des Cordiers 5 – 1207 GENEVE

APPROBATION DU RAPPORT

Président

M. Luca ORTELLI



Vice-présidente

Mme Fabienne MONBARON



Membres

M. Thierry DURAND



M. Pierre-Antoine RIEBEN



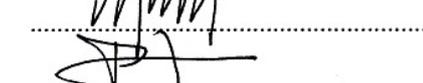
M. Philippe ZOSSO



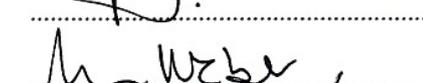
M. Jacques Diego PENA



M. Lionel SPICHER



M. Pascal TANARI



Mme Marie WEBER



M. Claude ZUBER

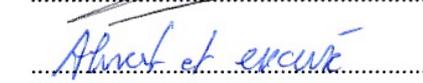


Suppléant(e)s

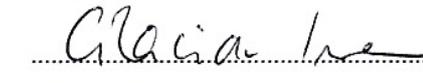
M. Yann GAILLARD



M. Xavier MAGNIN



Mme Irma CILACIAN



Plan-les-Ouates, le 16 septembre 2016

N° 10 - LA VISITE

Lauréat et 1^{er} prix de la catégorie H1, H2, H3 et 3^{ème} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2

Auteur(s) : Franz GRAF & Julien MENOUD, BERIC SA
Collaborateur(s) : Adrian KNÖPFEL, Michael WYSS

Commentaires du jury :

Le projet se caractérise par le traitement généreux de l'espace d'accueil et de circulation au rez-de-chaussée avec accès au Nord et au Sud, favorisant la transparence, la perméabilité, les rencontres et la mixité du projet des immeubles H. La présence de patios/courettes dans cet immeuble permet l'utilisation de la totalité de la profondeur offerte par le PLQ en éclairant les parties centrales. Le jury préconise que ce principe soit étendu au troisième appartement en contact avec cette prise de lumière.

La plupart des appartements sont traversants Nord-Sud ou offrent une double orientation, tandis que les appartements mono-orientés donnent au Sud ; de plus tous les logements disposent de prolongements externes. Ces aspects sont considérés d'importance primordiale et la manière dont ils sont traités dans ce projet est en adéquation avec les attentes du Maître d'Ouvrage tout en offrant des qualités d'habitabilité considérables.

L'architecture proposée offre une lisibilité linéaire, claire et simple, de même que la structure porteuse. Les façades en bois sont en harmonie avec la situation au milieu d'un parc arborisé et en adéquation avec l'image d'un immeuble de logements, grâce à son aspect indéniablement « domestique ».

L'optimisation du nombre de pièces par rapport aux dispositions du PLQ est relevée par le jury.

Concernant les immeubles E et F, ils présentent les mêmes qualités que celles évoquées ci-avant pour les immeubles H. Toutefois, un autre projet lui a été préféré dont l'architecture illustre mieux la situation plus urbaine de ces immeubles en bordure de la route de Saconnex-d'Arve.

4 planches

N° 6 – ISABELLE

lauréat et 1^{er} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2 et 2^{ème} prix de la catégorie H1, H2, H3 et

Auteur(s) : Atelier ARCHIPLEIN & PERRAUDIN Architectes
Collaborateur(s) : Francis JACQUIER, Gilles PERRAUDIN, Marlène LEROUX, Juan Manuel PERRAUDIN, Quentin LEPOT, Daphne JAUSSERAND, David MIRAUCOURT

Commentaires du jury:

Le projet propose un ensemble de bâtiments en pierre. L'expression minérale qui en découle semble particulièrement adaptée aux deux immeubles en bordure de la plaque urbaine (E et F), qui marquent ainsi un point d'attache au nouveau quartier. La perméabilité du rez-de-chaussée permet le double accès et met en valeur l'idée « d'habiter le parc ».

Le projet, à travers sa rigueur constructive, propose une distribution claire entre les espaces servis, situés dans le noyau central, et les espaces servants, situés en périphérie. La réalisation du noyau en pierre a été appréciée par les membres du jury en tant qu'élément capable de donner un caractère inusuel aux logements. La fonction de la pierre utilisée à la fois à l'intérieur et en façade répond de manière précise à une fonction spécifique. La tectonique de la façade permet de varier les étages et d'atténuer l'effet d'une façade principale. La pierre tourne autour du bâtiment et l'enveloppe de plein, de généreuses ouvertures et de vide pour les espaces extérieurs.

La rigueur structurelle liée à l'utilisation de la pierre massive offre une variété intéressante de typologies. Les loggias d'angles offrent une double orientation aux logements ainsi qu'un prolongement de l'habitat vers le parc, tout en assurant l'intimité des usagers. Enfin, certaines typologies cherchent le côté traversant en exploitant au plus possible la profondeur des dimensions du PLQ.

4 planches

N° 7 - PIANO

Lauréat du 2^{ème} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2 et 3^{ème} prix de la catégorie H1, H2, H3

Auteur(s) : MAK Architecture & Consulting SA et PRAGMA Partenaires SA
Collaborateur(s) : Marcia AKERMANN, Mirko AKERMANN architectes ETHZ, Thierry RAESS. Bsc EPFL, Michel BAUMANN Msc EPFL/ETHZ

Commentaires du jury :

Le jury apprécie la volonté d'insertion des gabarits imposés par le PLQ par une horizontalité des façades soulignée par un socle et trois corps, ainsi que l'aspect très domestique des bâtiments. Les accès aux distributions verticales au rez-de-chaussée sont mono-orientés, ce qui réduit fortement la perméabilité implicite dans le PLQ en tant que série de « plots » dans un parc.

Le rapport du logement avec l'extérieur est traité de manière agréable par l'insertion de loggias généreuses au sud préservant de manière adéquate l'intimité. La loggia d'angle côté nord est en revanche moins attrayante par sa dimension et par l'usage qu'elle permet.

L'organisation typologique des logements favorise des appartements traversants ou d'angle, mais ce dispositif produit les petits appartements orientés au nord, décidément moins convaincants. Si le dimensionnement semble assez bien maîtrisé, la proposition d'intégrer dans un seul espace cuisine salle à manger séjour ne persuade pas dans la mesure où cela limite fortement l'habitabilité et l'appropriation de par les usagers. D'autant plus que l'équipement de cuisine est peu intégré à l'espace. La présence d'une « chambre blanche » offrant une utilisation indépendante selon l'évolution familiale est par contre assez appréciable.

4 planches

PROJETS AYANT PARTICIPE AU CONCOURS

1 - VESTA

Auteur(s) : Olivier REGAZZONI - LR Architectes Sàrl+ Simon BERGER Architecte
Collaborateur(s) : Maria ESKOVA Architecte EPFL, Etienne MOULIN Architecte stagiaire

Rue Maupas 19 - 1004 LAUSANNE

4 planches

2 – ESCALIER C

Auteur(s) : NB ARCH NEDIR- BOVARD- MACHEREL Architectes EPFL FAS
Collaborateur(s) : Anna BECK Architecte EPFL, Guillaume LESAGE Architecte de hmonp

Avenue de Jurigoz 20 - 1006 LAUSANNE

4 planches

3 - OCTOPUS

Auteur(s) : PATERR Sàrl & DL-C SA
Collaborateur(s) : Giorgio BRAGA, Ana VIDAL, Matteo TREVISAN
Hélène COIGNET, José RAMOS, Thierry DECOSTERD,
Patrick DEVANTHÉRY, Sacha KARATI

Chemin de la Fin du Clos 38 - 1616 ATTALENS

4 planches

4 - RAINDROPS

Auteur(s) : A-ARCHITECTES Sàrl
Collaborateur(s) : Barbara TIRONE, François JOSS, David SCHWAB, Pol SAEZ, Anthony JOSS
Marco BICHSEL B+ S Ingénieur conseil

Avenue de Châtelaine 43 - 1203 GENEVE

4 planches

5 - GIRASOLE

Auteur(s) : Daniela LIENGME architectes Sàrl
Collaborateur(s) : Pilar RUIZ SUTIL, Tiago MENINO, Claire CHABROL, Juan Patricio BRUNÉ
Laura GAMBERG, Daniela LIENGME

Rue de la Filature 19 - 1227 CAROUGE

4 planches

8 – BUENA VISTA

Auteur(s) : BONHÔTE ZAPATA Architectes SA
Collaborateur(s) : Philippe BONHÔTE, Julia ZAPATA, Mathieu ROUILLON, Lionel VOLERY, Rita LISBOA, Etienne FRUNEAU, Florent PETROD

Rue du Levant 3 - 1201 GENEVE

4 planches

9 - IRIS

Auteur(s) : P2L architectes & ITTENBRECHBÜHL
Collaborateur(s) : Nathaniel PIRAS, Roger LAGIER, Luke LAGIER, Elena GUERRA
Laurent GERBEX (Ittenbrchbühl)

Rue Eugène-Marziano 39-41 - 1227 LES ACACIAS

4 planches

11 - OUATES ELSE

Auteur(s) : PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS
Collaborateur(s) : Thibault DRILLOT, Samuel EVOLVI, Steve GIRARD, Chloé MASSE,
Christian PESCH, André SALVADOR

Rue des Cordiers 5 - 1207 GENEVE

4 planches

Plan-les-Ouates, le 16 septembre 2016

VERNISSAGE

Lundi 31 octobre 2016 dès 17h30 (partie officielle à 18h00)

EXPOSITION PUBLIQUE DE TOUS LES PROJETS DU CONCOURS

du mardi 1 novembre au jeudi 10 novembre 2016 octobre de 14h00 à 20h00

LIEU

Mairie de Plan-les-Ouates - Bâtiment de liaison (couloir des pas perdus)
Route des Chevaliers-de-Malte 3 - 1228 Plan-les-Ouates